

Présentation du Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec

Mardi 25 janvier 2005 - 17 heures

Les portes-paroles du Réseau

Blanche Paradis – Présidente du Réseau et Coordinatrice Laurentides
Johanne Blais – Coordinatrice Mauricie
Francyne Ducharme – Coordinatrice Centre-du-Québec
Monique Larouche – Coordinatrice Saguenay / Lac-St-Jean

* * * * *

(Extraits du verbatim produit par l'Assemblée nationale)

* * * * *

Mme Blanche Paradis: Nous voulons d'abord souligner le fait que nous portons des foulards pour souligner la force de notre réseau, parce que la force de notre réseau, c'est la présence et les forces de l'ensemble des régions du Québec. Le Réseau des tables régionales porte la voix des régions au plan national. Ces foulards sont rouges ou tendent vers le rouge, rouge passion; notre passion pour l'égalité des femmes s'exprime ainsi.

Nous sommes donc 17 tables régionales de groupes de femmes à travers le Québec. Nous représentons 17 visions régionales, donc différentes, des conditions de vie des femmes à travers le Québec. Nous représentons aussi de multiples actions en ce qui a trait au développement local et régional dans nos régions, à la santé, à l'employabilité, à la place des femmes en politique municipale et dans une foule d'autres dossiers tout aussi passionnants les uns que les autres. Nous présentons aussi une vision unifiée sur certains éléments majeurs en ce qui a trait à l'égalité des femmes au Québec.

D'entrée de jeu, il importe de vous dire que le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec accueille avec un grand intérêt l'avis du Conseil du statut de la femme. On trouve ça intéressant, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Nous partageons plusieurs constats évoqués dans ce document et, puisque nous travaillons à tous les jours pour atteindre une égalité réelle pour les femmes à travers le Québec, nous sommes sympathiques à plusieurs des initiatives proposées. Dans cet effort d'établir un plan d'action large, nous souhaitons toutefois approfondir certains points et apporter quelques nuances.

D'abord, j'aimerais vous entretenir de la situation des Québécoises en 2004. Nous faisons quelques constats. Le premier d'entre eux, c'est que nous avons assisté à une rapide progression – c'était une marche rapide, je dirais – vers l'égalité dans les 20, 30 dernières années particulièrement. Cependant, des inégalités de fait persistent, sont très persistantes. Essentiellement, c'est autour de trois grandes problématiques que persistent ces inégalités: les faibles revenus des femmes, la faible représentation politique à diverses instances et la violence qui s'exerce contre les femmes. Dans ces trois créneaux-là, il y a encore de profondes inégalités. Ça, c'est un des premiers constats.

Les groupes autonomes de femmes. Le mouvement des femmes est bien organisé au Québec. Des groupes de femmes se sont constitués, ont contribué et contribuent encore grandement à l'avènement de l'égalité pour les femmes. Notons que ces groupes travaillent depuis fort longtemps en collaboration, en coordination, en partenariat avec un ensemble d'actrices et d'acteurs tant régionaux que nationaux.

Et finalement, l'État québécois a joué un rôle déterminant dans l'atteinte de l'égalité pour les femmes jusqu'à présent. Il a permis, entre autres, le développement d'approches spécifiques et transversales. Il a permis de documenter aussi et d'analyser diverses réalités en ce qui a trait aux conditions de vie des femmes, principalement par le Conseil du statut de la femme.

Mme Johanne Blais : Donc, pour nous, il est important qu'il y ait une reconnaissance des conditions de vie spécifiques des femmes qui soit à la base. Depuis des années, le mouvement féministe québécois parle de condition féminine pour décrire l'ensemble des facteurs spécifiques qui influencent les conditions de vie des femmes. Présentement, dans la société, la plupart des actrices, des acteurs, tant au plan local, national ou régional, reconnaissent la majorité des enjeux inclus sous le vocable «condition féminine».

À notre grande surprise, l'avis n'en fait à peu près pas mention, n'utilise à peu près pas ces termes de condition féminine. On remarque même que l'avis a tendance à «symétriser» les conditions de vie des femmes et des hommes. Cette tendance, pour nous, à notre avis, pourrait gommer les conditions de vie spécifiques des femmes. On se demande, s'il n'y a pas une question qui est sous-tendue: Est-ce que cela pourrait dire qu'on ne reconnaîtra plus qu'il y a des discriminations systémiques envers les femmes éventuellement?

En fait, le Réseau des tables croit qu'il y a encore trop d'inégalités endémiques et qu'il est trop tôt pour que la majorité des interventions en matière des conditions de vie des femmes soient entreprises dans une optique de «symétrisation». Ainsi, l'adoption d'une politique en matière d'égalité des femmes serait un levier incontournable et intéressant pour l'avancement des dossiers au plan national, régional et local.

En ce qui a trait à l'implantation de l'ADS, depuis 1995 en fait, le Québec s'est engagé à l'instaurer et à l'appliquer dans ses pratiques gouvernementales. Depuis, les fonctionnaires, et le mouvement des femmes ont travaillé pour implanter, faire connaître et appliquer cet engagement. Nous commençons à peine à voir les résultats quant à l'application de cet outil qui est l'ADS. L'ADS est en fait une notion récente, et nous croyons que l'utilisation de l'AIE pourrait entraîner un ralentissement au niveau de l'atteinte de résultats concrets en faveur de l'égalité.

Concrètement, la loi n° 34, si on l'utilise comme exemple pour illustrer l'ADS, on croit que, si l'ADS avait été appliquée au moment où on avait projeté d'adopter cette loi-là, on aurait pu appréhender les effets de cette loi sur la représentation des femmes dès le début, et des mesures plus efficaces auraient pu être instaurées pour ainsi éviter la chute de la représentativité des femmes dans les conseils régionaux des élus.

Mme Francyne Ducharme: Comme vous l'a dit Blanche, l'État travaille, entre autres, beaucoup sur le dossier de développement local et régional. Vous comprendrez alors que la régionalisation et la décentralisation nous intéressent grandement parce qu'elles

auront une incidence pratico-pratique et importante sur notre travail quotidien dans nos régions. C'est pourquoi il est important que les mesures proposées dans cet avis comprennent des balises nationales mais aussi des attentes très claires au niveau... concernant les structures des régions, mais pour nous il nous apparaît tout aussi important que ces mesures soient adaptées aux réalités et aux couleurs de chacune des régions.

Je vais donner un exemple concret. Par exemple, la cinquième orientation de la défunte politique donnait des balises claires aux CRCD, qui sont, eux autres aussi, tout aussi défunts, quant à la prise en compte de la réalité des femmes. L'application de ce principe s'est modulé selon les stratégies développées et les synergies développées en région. Par exemple, pour certaines régions, c'était l'existence d'un siège en condition féminine, pour d'autres, c'était le recours à un comité de développement régional avec plusieurs femmes intéressées par cette question et pour d'autres, comme, par exemple, dans ma région, c'était la reconnaissance de la table de concertation des groupes de femmes comme étant la répondante à la condition féminine. Alors, chacune, selon ce qu'elle avait travaillé, selon les stratégies développées, selon sa réalité, avait développé des moyens adaptés à sa région, et c'est ce que nous demandons encore pour les prochaines années.

Comme nous travaillons beaucoup en développement local et régional, comme la majorité des tables s'engagent dans ces instances et portent ainsi la défense collective des droits des femmes sur de nombreux dossiers, nous ne pouvons qu'être en accord avec les auteurs du document concernant la proposition que toutes les CRES se dotent d'une politique d'égalité, avec des comités de travail pour sa mise en oeuvre. L'utilisation aussi de l'ADS dans un tel contexte pourrait être très appréciable. Toutefois, nous rajoutons un nouvel élément, soit l'existence d'un fonds régional mis à la disposition des CRES pour soutenir les initiatives locales et régionales en matière d'égalité des femmes, pour les ententes spécifiques, parce que c'est des leviers importants en condition féminine dans les régions, pour les projets structurants et aussi permettre les ressources humaines nécessaires pour tout faire... faire tout ça.

Compte tenu de l'importance du palier municipal dans les prochaines années, l'État travaille aussi à augmenter la représentation des femmes au pouvoir municipal. Tout comme le CSF, nous trouvons que le programme À égalité pour décider est un levier important pour ce faire. Il permet, en région, des avancées concrètes concernant l'émergence de nouvelles candidatures et le soutien aux femmes élues. C'est pourquoi nous demandons une bonification financière de ce programme, que les projets accordés le soient sur plus d'une année afin de permettre la mise en oeuvre d'actions à moyen et à long terme – des situations qui perdurent pendant des décennies, ce n'est pas en une année qu'on peut changer les choses, et, comme les projets sont d'année en année, il faut toujours faire une nouvelle demande, bien ça ne permet pas vraiment... ça ne permet que des actions à court terme – et finalement une ouverture à des actions ciblées pour la prise en compte de la réalité des femmes.

Mme Monique Larouche : Voilà, alors, pour ma part, je vous dirais qu'au cours des dernières décennies on a assisté, dans le système de santé, à la décentralisation et aux coupures, aux compressions budgétaires. Tout, tout ce mouvement a eu des impacts majeurs sur les groupes de femmes. Nous considérons important que le gouvernement envoie des messages clairs dans les régions. Il y a bien un document qui existe et qui s'appelle: *Les orientations ministérielles et stratégie d'action en santé des femmes*, on l'appelle: *Au féminin, à l'écoute de nos besoins*. Mais le document en fin de compte

depuis l'avènement des agences régionales, la réalité des femmes est à peu près passée sous silence complètement. Alors, on attend du gouvernement qu'il envoie un message clair en, d'abord, en adoptant une politique ministérielle en santé des femmes et ensuite des plans d'action régionaux. Des plans d'action avec du mordant qui vraiment demanderaient aux régions de se doter d'une planification efficace dans ce dossier. Alors, on souhaite que les agences adoptent des objectifs pour mettre en place des mesures, des moyens pour favoriser les chances des femmes, en tout cas, prendre en compte les différences au niveau de la santé quand ce sont les femmes qui demandent des services, et des hommes.

Et plus loin, en tout cas, on vous fait des recommandations. Il y a des mesures qui peuvent être appliquées, qui existaient auparavant puis qu'on est dans un flou actuellement et on ne sait pas de quelle manière les agences vont réussir à accorder aux femmes la place nécessaire pour participer à la mise en place de plans régionaux. Les groupes de femmes sont prêts à aider les tables régionales aussi, à participer. Et nous sommes disponibles. Et on souhaite que les structures qui ont déjà fait leurs preuves demeurent.

Mme Paradis: Ça introduit très bien ce que je voulais dire. On profite de l'occasion évidemment pour réitérer que ça prend des outils, hein, pour travailler à l'égalité des femmes et l'atteindre d'une façon effective et réelle. Donc, pour atteindre ces objectifs, donc, nous croyons très, très, très important de conserver le mandat du Conseil du statut de la femme, de même que les antennes régionales du conseil. Le fait de documenter la réalité des femmes, leurs besoins, le fait d'analyser plus à fond ces réalités-là, d'amener des recommandations, des pistes de solution, c'est fort important, c'est essentiel. Et souvent, nous, on est dans le feu de l'action, on est très actives, tout ça. On n'a pas toujours le temps de prendre du temps pour la recherche à fond sur une question ou sur une autre. Le Conseil du statut de la femme est là pour ça et c'est extrêmement utile et pratique dans les luttes qu'on mène et nécessaire.

Deuxièmement, le Secrétariat à la condition féminine. Cette structure à l'intérieur même de l'État est aussi absolument essentielle. Nous, comme groupe de femmes et les citoyens et citoyennes, on est à l'extérieur de la structure d'État. On a une influence quand on va voter, quand on vient parler ici en commission parlementaire, mais à l'intérieur même de la structure de l'État, ça prend une organisation qui voit à ce que les politiques mises de l'avant se fassent de façon transversale, qu'elles touchent l'ensemble des ministères concernés et qu'il y a un suivi aussi à l'intérieur de la machine d'État sur les éléments proposés. Alors, c'est essentiel qu'un secrétariat à la condition féminine demeure.

Nous pensons que l'État québécois doit aussi envoyer un message clair, un message politique clair en ce qui a trait à l'importance de l'égalité des femmes. Et de nommer une ministre à la condition féminine, c'est un message politique clair. Nous pensons que c'est essentiel également que l'État québécois nomme une ministre en condition féminine.

Et finalement, pour continuer cette marche vers l'égalité en s'ajustant constamment, nous souscrivons à l'idée d'une commission parlementaire permanente et nous pensons qu'à chaque année, certains aspects des mesures mises de l'avant pour atteindre l'égalité devraient être analysés. Donc, on pense que ça devrait être annuellement que des bilans soient faits et soient réajustés si nécessaire.

En guise de conclusion, le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec souhaite que le gouvernement québécois maintienne une transparence et interpellent les groupes de femmes autonomes dans les étapes qui suivront la présente commission sur l'égalité des femmes. Merci.

Commission parlementaire sur l'égalité des femmes et des hommes
Janvier 2005

Présentation du Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec

Mardi 25 janvier 2005 - 17 heures

Les portes-paroles du Réseau

Blanche Paradis – Présidente du Réseau et Coordinatrice Laurentides
Johanne Blais – Coordinatrice Mauricie
Francyne Ducharme – Coordinatrice Centre-du-Québec
Monique Larouche – Coordinatrice Saguenay / Lac-St-Jean

* * * * *

(Extraits du verbatim produit par l'Assemblée nationale)

* * * * *

Période de questions

Questions posées par le gouvernement

Mme Michelle Courchesne: Merci mesdames, merci d'être devant nous, d'avoir été très patientes tout au long de cet après-midi. J'ai toujours, je vais vous dire franchement, un malaise quand on arrive au dernier groupe de la journée. Soyez assurées de notre intérêt, il est aussi vif, et soyez assurées aussi que ce n'est pas parce que vous êtes les dernières aujourd'hui, mais par contre c'est la première journée, que votre mémoire n'a pas autant de retombées, bien au contraire.

D'abord, j'accueille le fait que les régions, les régions du Québec aient pris la peine de se prononcer sur cet enjeu. Je vous ai déjà rencontrées, on s'est déjà vues, vous avez déjà écouté toute l'importance que j'accorde à la place des femmes dans nos régions. J'ai souvent dit qu'il ne s'agissait pas de perdre ces acquis qu'après de longues luttes, de longs travail, efforts, ressources, vous avez mis dans cette conviction que vous avez pour défendre la place des femmes dans les régions.

J'ai bien entendu, et vous n'êtes pas les premières aujourd'hui qui avez fait référence à la loi n° 34, mais parce que vous êtes au coeur de cette représentation en région, permettez-moi de vous donner les tout derniers chiffres de représentation au sein des conférences régionales des élus. Ces chiffres ont été colligés et compilés par les bureaux régionaux du Conseil du statut de la femme. Alors, à ce jour, en fait, lorsque nous avons les CRD, les femmes occupaient 30,3 % des sièges aux CRD; actuellement, dans les conférences régionales des élus, le pourcentage est à 27 %. Donc, il y a effectivement un écart de 3,3 points. Par contre, au niveau des représentants de la société civile aujourd'hui, 46 % des représentants de la société civile sont des femmes.

Je voulais juste le dire pour le bénéfice de tous les membres de cette commission, très honnêtement, je pense que c'est important qu'on se dise en toute transparence l'état des lieux et l'état de la situation.

Dans cette loi n° 34, aussi, on a apporté un amendement pour s'assurer que dans l'élaboration des plans de développement des conférences, et c'est dit nommément, je n'ai pas le libellé par coeur en tête, mais je me rappelle très, très, très bien que nous avons demandé que ce plan de développement puisse tenir compte de l'équité de la parité dans chacune des régions.

Et vous, dans votre recommandation, vous dites, à juste titre, que ces mêmes conférences devraient adopter une politique régionale d'égalité et de parité pour les femmes. J'aimerais ça que vous nous en parliez plus longuement avec peut-être un peu plus de détail et de précision. Comment voyez-vous cette politique, qu'est-ce qu'elle doit contenir et à qui... je ne dirai pas à qui s'adresse-t-elle, mais comment elle permettrait de créer cette mobilisation en région pour faire en sorte que toutes les femmes du Québec puissent atteindre cette égalité?

Mme Ducharme (Francine): Alors, je pense, c'est moi qui va y répondre parce que mes compagnes ont l'air de dire que je suis la spécialiste de la politique d'équité. C'est parce que présentement dans la CRE, au Centre-du-Québec, on est en train de négocier une politique d'équité que, nous, on a appelée équité, parce qu'on a repris, là, ce qu'on avait déjà fait avant, qui va peut-être changer parce qu'on est en négociation, on est en train de la faire.

Ce que comprend notre politique d'équité, c'est vraiment des mesures pour, comment dire, asseoir ce qu'on... Nous, dans notre région, on se démarque, je pense, on a une région qui se démarque au niveau de la condition féminine dans différentes mesures qu'on a appliquées. Ces mesures-là se sont faites un peu, comment dire, par un partenariat établi, et là, ce qu'on veut faire, c'est officialiser nos façons de faire. En fait, on rend officiel ce qui était sans être écrit notre façon de fonctionner, et là, on l'officialise. Parce qu'avec les changements structurels qui arrivent, et maintenant comme c'est des élus municipaux à la CRE, bien, ils peuvent changer à tous les cinq ans. Donc, on s'est dit: On va se garantir comme des structures qui vont perdurer.

Ceci dit, nous, **notre politique comprend des mesures pour faciliter l'intégration des femmes et des mesures pour la prise en compte de la réalité. Alors, il y a des mesures pour la prise en compte qui vont aller sur les mécanismes.** Alors, comment on va faire en sorte, à la CRE, pour prendre en compte la réalité des femmes. Donc, ça peut être par... Nous, on a **une entente de collaboration en condition féminine**, on a des engagements clairs de chacun des partenaires. Donc, c'est via cette entente-là. Il y a aussi des choses. **Par la féminisation des textes.** On demande à ce que chacun des intervenants ait une **formation en ADS et qu'on applique l'ADS** parce que chez nous, ça fait déjà deux ans qu'on travaille avec ce médium-là. Donc, c'est des choses comme ça.

Au niveau de la représentation des femmes, bien, on demande, par exemple: Est-ce qu'il y a des comités de travail à la CRE? Il y a des coprésidences ou il y ait en alternance hommes-femmes. On demande que, dans les comités de travail, effectivement il y ait une parité entre femmes qui s'installe. On demande aussi que, si, par exemple, qu'on puisse à des conseillères municipales de remplacer des maires pour siéger à la CRE, des choses comme ça. Donc, pour nous, c'est la stratégie qu'on a développée en région pour vraiment travailler sur la prise en compte de la réalité des femmes et leur représentation au sein de la CRE.

Et, après ça, ce qu'on veut faire aussi avec la CRE – et c'est un des engagements de l'entente de collaboration qui est l'équivalent d'une entente spécifique chez nous – c'est

vraiment, après ça, **de répandre la bonne nouvelle aux autres acteurs du développement économique local et régional puis pour aller aussi dans les CLD parce que, dans les CLD, on a vraiment perdu beaucoup au niveau de la prise en compte de la réalité des femmes et la représentation des femmes.**

Alors, après ça, avec notre petite valise, notre petite trousse d'outils, bien, on va aller aussi dans les CLD. Et, là-dessus, bien, la CRE collabore à tout ça.

Mme Courchesne: Donc, si je comprends bien, puis avec plaisir, on remarque que cette région-là aurait peut-être, aurait certainement – pas peut-être, mais certainement – un dynamisme proactif. Ce qu'on croit comprendre, c'est que ça va quand même relativement bien, mais on semble avoir fait des percées et des avancées importantes.

Ma question: Qu'est-ce qui fait, de votre point de vue, parce que vous êtes sur le terrain, c'est vous qui êtes là. **Qu'est-ce qui fait que ça va bien dans cette région et que, dans d'autres régions, il y a encore autant de résistance et de réticences?** Parce que la raison pour laquelle je pose la question de cette façon-là, c'est que, peu importe les lois là – on s'entend – vous êtes là depuis longtemps. Vous êtes un regroupement qui partagez ces préoccupations, ces solutions, ces façons de faire depuis longtemps.

Donc, quels sont encore, de votre point de vue, les principaux obstacles qu'on retrouve dans les autres régions?

Mme Ducharme (Francyne): Je ne sais pas les principaux obstacles, mais, moi, je peux dire les facilitateurs qu'il y a eu dans notre région. Un des premiers facilitateurs, c'est que, nous, on est une nouvelle région. On a six ans d'existence. Alors, on avait l'avantage de la page blanche. Et, nous, **dès le départ**, quand on est arrivés, la table régionale des groupes de femmes est née en même temps que le CRCD. Ça fait **qu'ils nous ont tout de suite invités à faire partie de leur structure, et on a travaillé toujours avec eux autres.** C'est une première explication, je crois, l'avantage de la page blanche.

Le deuxième facilitant pour nous a été **vraiment la signature d'une entente de collaboration en condition féminine avec différents partenaires.** Et on l'a négociée longtemps; ça a pris deux ans et demi. **Mais un des engagements du CRCD qui a été repris par la suite par le CRE était la mise en place d'une politique d'équité.** Alors, nous, **c'est vraiment à partir de ces deux leviers-là qu'on a travaillé à ce niveau-là.**

Mme Courchesne: Le temps presse. **Dans votre mémoire, je remarque que vous favorisez et incitez – et je suis d'accord avec ça; j'accepte ça volontiers – sur l'approche spécifique et l'approche transversale.** On a déjà d'ailleurs eu l'occasion de discuter de ça.

Mais vous semblez – corrigez-moi si je me trompe – évacuer, je dirais, presque totalement l'approche sociétale. Vous avez participé aujourd'hui, vous avez été là plusieurs heures. Avec ce que vous avez entendu, avec le mémoire que vous nous présentez, d'abord, pourquoi... Même si je l'ai lu là, je veux juste vous entendre. Je voudrais qu'on pousse un peu plus loin votre réflexion à cet égard-là parce que la perception que j'ai, puis je ne l'ai pas que de vous là, je l'ai entendue aujourd'hui, c'est comme si on réduisait l'approche sociétale à la consultation de groupes d'hommes ou, si on réduisait

l'approche sociétale, à la création de groupes mixtes de consultation. Moi, j'ai senti qu'on a voulu réduire un peu cette approche à ça. Je veux juste vous dire que, pour moi, l'approche sociétale, ce n'est pas que d'avoir dans différentes structures, que ce soit la vôtre ou le Conseil du statut de la femme ou d'autres, simplement des groupes mixtes de consultation. Je pense que le Québec est rendu plus loin, là, j'espère que le Québec est rendu plus loin que ça, alors je veux voir... **Et, dans votre mémoire, vous nous dites: Ah bien, ça fait longtemps qu'on travaille avec les hommes. Je comprends mais je voudrais que vous élaboriez sur cette prise de position.**

Mme Paradis (Blanche): **Sur ce question-là plus spécifiquement, je pense qu'on n'évacue pas l'approche sociétale, on ne lui donne pas le premier plan.** On trouve important que tout le monde dans la société se préoccupe de la question de l'égalité des femmes. Et on pense, nous aussi, que l'égalité réelle des femmes ne pourra pas arriver si l'ensemble de la société, et ça inclut évidemment les hommes, ne fait pas un effort marqué dans ce sens. Alors, ça, c'est un premier constat.

Deuxième constat, on priorise les approches spécifiques et transversales parce qu'on pense qu'elles n'ont pas encore donné leur plein potentiel égalitaire. Ces approches-là, entre autres l'approche transversale, ça n'a pas été tellement travaillé encore, donc ça nous semble fondamental que d'y aller encore plus à fond dans cette approche-là. Et les approches spécifiques ont donné des résultats, on peut... Ce n'est pas pour rien qu'il y a eu... ça a été fulgurant, là, les changements dans notre société.

Mme Courchesne: On peut-u aller à fond dans les trois approches? Pourquoi on ne pourrait pas comme gouvernement aller à fond dans les trois approches et même collectivement à l'ensemble de la société? **Pourquoi on ne pourrait pas aller à fond dans les trois approches?**

Mme Paradis (Blanche): **On devrait aller à fond dans l'approche spécifique et dans l'approche transversale, d'une part. En ce qui a trait à l'approche sociétale, O.K., il nous semble qu'on n'est pas encore mûr comme société pour un nouveau contrat social entre les hommes et les femmes, tel qu'il est présenté dans l'avis.** L'avis, il est visionnaire, il nous donne une vision, je pense, dans 10, 15 ans. Mais je pense qu'il y a du travail à faire encore, d'abord, au niveau de l'atteinte réelle de l'égalité pour les femmes. Tout à l'heure, on a nommé les trois champs où il y avait un déficit important au niveau de l'égalité pour les femmes. Nous pensons qu'il y a du travail à faire au niveau de réduire cet écart entre... et, dans un contexte où les ressources humaines et financières sont limitées, nous disons: Travaillons à réduire ces grandes inégalités qui persistent encore. Ça ne signifie pas qu'on s'oppose à une approche plus globale et plus sociétale, mais nous pensons que, s'il y a des priorités à faire, elles doivent être mises là. Alors, c'est notre position. Je ne sais pas si d'autres membres du groupe veulent répondre à ça.

Mme Yolande James: Merci, M. le Président. Merci, mesdames, pour votre présentation. J'aurais une question par rapport... ça revient à ce que Mme Larouche disait. Vous avez abordé, dans votre mémoire, la question d'une politique en santé pour les femmes et vous avez questionné, depuis la création des agences, la place aux groupes de femmes lorsque les décisions et les discussions prennent place. **Et je me demande, Mme Larouche – vous avez mentionné la stratégie ministérielle – en quoi votre politique serait différente à ce qui est déjà présenté?**

Mme Larouche (Monique): Oui. Bon. **Je vous dirais qu'avec une politique nous aurions plus de moyens fermes, des indications claires du gouvernement. Ça ferait un poids**

important pour convaincre nos instantes d'abord régionales, l'agence régionale, et nous assistons présentement à la mise en place des réseaux locaux de services santé et services sociaux. Ils en sont au début, là, de nouveaux fonctionnements, alors une politique est nécessaire pour pouvoir encadrer tout ce mouvement-là.

Parce qu'on constate que les femmes ont très peu leur place au moment de faire les plans d'action et d'indiquer des moyens précis pour venir en aide aux femmes. Et un exemple que je donnerais, c'est la quasi inexistence de mesures pour les proches aidantes qui, à l'heure actuelle au Québec, vivent une situation désolantes. Les proches aidantes – nous appelons les proches aidantes, nous, pas les aidantes naturelles – alors ce sont des femmes à 85 et même plus pour cent qui prennent soin, qui prennent soin des personnes qui sortent de l'hôpital rapidement qui sont encore malades, qui prennent soin de personnes avec des handicaps physiques ou autres et qui prennent soin de leurs parents âgés. Et ça, ce sont des femmes qui perdent au point de vue économique, qui perdent au point de vue santé aussi. On les retrouve, là, épuisées. Je pense que je parle d'un phénomène qui vous est nouveau; pourtant, il en est question grandement, hein, vous savez.

Alors, on pense qu'une politique...

Une voix: Ce n'est pas nouveau, là. C'était là avant nous autres, les aidantes naturelles.

Mme Larouche (Monique): Ce n'est pas nouveau, c'est ça, et on pense qu'une politique appliquée avec des plans régionaux ferait la différence. Mais peut-être que... Oui, Blanche.

Mme Paradis (Blanche): Bien, pour compléter, je dirais que les objectifs ministériels... D'ailleurs, **les objectifs ministériels, ils ont fait vraiment l'objet d'un travail intensif et ils sont, si je pourrais dire, achetés par le mouvement des femmes**, O.K. On les a... On pense que ça peut amener vraiment des changements importants puis des améliorations dans les conditions de vie puis de santé des femmes.

Maintenant, **si les objectifs, ils existent depuis maintenant 2002... 2003, 2002, et il n'y a pas eu de travail, on n'a pas vu de travail concret fait à partir de ces objectifs-là d'une part, et d'autre part, quand on en parle à l'intérieur de nos régions, il y a quelques régions au Québec où ça s'est développé davantage, il y a eu des plans d'action qui ont été mis sur pied**, etc., mais ça s'est très, très peu développé et c'est comme des objectifs ministériels parmi tant d'autres. **Nous pensons que si ces objectifs étaient accompagnés d'une politique, c'est-à-dire d'une volonté politique de mettre de l'avant qui passerait à travers la machine d'État, là on aurait plus de poids et les choses bougeraient davantage.**

Mme Courchesne: Juste un petit commentaire, M. le Président. D'abord, je veux que ce soit bien, bien clair, là, c'est évident que, pour nous, le phénomène des aidantes naturelles n'est certainement pas nouveau. Je peux même vous dire qu'il y a des députées, des élues, des politiciennes qui sont aussi des aidantes naturelles. Je pense qu'il ne faut pas oublier que les élus sont aussi des citoyens à part entière qui sont confrontés à ces réalités-là. Donc, surtout, ne pensez pas que, pour nous, c'est un phénomène nouveau.

Par ailleurs, quand je regarde ce que vous dites par rapport à la santé, je comprends que vous voulez une politique qui chapeaute ça, mais je pense qu'il y a 60 actions qui sont bien définies dans ces orientations-là. Je pense qu'il faut peut-être nuancer les poids et les mesures, parce que chaque région, chaque agence doit s'assurer que ces orientations-là sont prises en compte par les régions, parce que c'est ça le propre même, et les agences sont là pour voir à faire en sorte que les orientations, les actions établies sont sur le terrain mises en oeuvre à différents degrés. Alors, je laisse à d'autres collègues,

Mme Charlotte L'Écuyer: Merci, M. le Président. Bonjour... Bonsoir, je devrais plutôt dire, bonsoir maintenant. Je veux juste revenir à l'orientation santé, bien-être. J'avais compris qu'il y avait deux choses: une, une politique de santé mais, en même temps, vous déplorez le fait que vous n'êtes... qu'on n'est plus présente aux différentes instances. **Avec la création des agences il y a de moins en moins de femmes qui sont présentes. Est-ce que c'est exact?**

Mme Paradis (Blanche): C'est que la prise en compte de la réalité et des besoins des femmes se fait moins. Le nombre de femmes présentes dans les conseils d'administration des nouvelles agences, ça peut fluctuer, O.K., ce n'est pas... mais la présence des femmes dans des instances n'assure pas la prise en compte de la réalité puis des besoins des femmes...

Mme L'Écuyer: D'où l'importance de faire un travail de sensibilisation.

Mme Paradis (Blanche): Oui, d'où l'importance de la mise en application de ces objectifs ministériels. Nous avons rencontré le ministre Couillard il y a peu de temps, il nous a renvoyé une lettre en janvier nous parlant justement de la question des objectifs ministériels. Et nous pensons que effectivement c'est une bonne chose que ces objectifs ministériels soient mis en application. Ça n'est pas le cas actuellement. Ça l'est peut-être dans une ou deux régions où il y a un plan d'action qui a été mis de l'avant et ça n'est pas le cas. Nous disons: une politique pour encadrer le tout, des objectifs clairs et des plans d'action régionaux, et on pense qu'il faut un signal politique clair pour que ce soit appliqué, d'où la nécessité d'une politique.

Mme Ducharme (Francyne): J'aimerais aussi qu'au niveau des conseils d'administration, il y avait une présence des femmes, mais autrefois aussi existaient dans une grande partie des régies régionales maintenant devenues des agences des comités aviseurs en condition de vie des femmes, des comités consultatifs, et c'était vraiment la synergie de ces deux entités qui faisait en sorte de la prise en compte de la réalité des femmes au niveau de la santé.

Questions posées par l'opposition

Mme Jocelyne Caron: C'est évident que tout le travail qui est fait, ça a des répercussions au niveau des régions. Vous êtes au coeur de l'action au niveau des régions. La cinquième orientation, en 1997, n'est pas arrivée pour rien, c'est qu'on s'apercevait que si on n'arrive pas à travailler au niveau des régions, on va rester avec des politiques nationales intéressantes avec des beaux objectifs, mais on n'arrive pas avec du concret au niveau du terrain. Moi, je pense sincèrement que dans toutes nos politiques – et nos politiques sont bonnes, là, gouvernements successifs, on s'entend – les politiques qui sont

présentées que ce soit au niveau de violence conjugale, que ce soient les orientations en matière d'agression sexuelle, que ce soit la politique santé bien-être Au féminin, à l'écoute de nos besoins, ce sont de bonnes politiques. Mais ce qui est important comme dans n'importe quoi – et je le mettais en application dans les immobilisations, mais c'est aussi vrai au niveau des politiques – c'est le suivi qui fait qu'on arrive à un résultat. Puis pour faire un suivi, il faut qu'il y ait des personnes responsables à tous les niveaux des structures, ce n'est pas une personne responsable, bien, le suivi, il ne se fait pas, pas par manque de volonté, pas parce que les objectifs ne sont pas bons, ils sont bons, mais s'il n'y a pas une personne partout à tous les niveaux responsables de s'assurer du suivi, ça ne se fait pas.

Et au niveau régional, c'est bien évident, vous proposez un siège dans les réseaux locaux d'un groupe de femmes, oui, c'est important parce qu'elles connaissent l'importance de ce qui se vit sur le terrain et peuvent directement le ramener puis voir si le suivi se fait ou pas. On peut avoir un nombre de femmes important sur le comité, mais si elles ne connaissent pas cette orientation-là spécifique et les conséquences sur le terrain, bien, c'est évident qu'elles n'auront pas la même attention au niveau du suivi, puis c'est normal. Donc, je pense que vous avez un rôle important à ce niveau-là, et il faut qu'au niveau de nos différentes politiques, que ce soit violence, stratégies d'intervention à l'égard de la main-d'oeuvre féminine, aussi faire le suivi, puis il faut les ressources financières pour le faire, le suivi, puis des personnes responsables.

On a parlé tantôt au niveau des CRES, puis je ne peux pas ne pas intervenir, ne pas revenir, c'est sûr. Quand la ministre nous dit 46 % des femmes, c'est la société civile, bien, oui, c'est bien ça, c'est ça qu'on savait. Le problème en mettant la structure, en l'appuyant sur la base municipale et en lui demandant de définir combien de personnes de la société civile elle amènerait, bien là on les écartait les femmes parce qu'elles n'étaient pas dans la base municipale. Quand j'ai mon chiffre moyen de 30,3 % dans le temps des CRD puis 27 % au niveau des CLE, c'est le chiffre moyen. Si on fait une lecture plus fine, et la ministre nous l'a dit, elle a lu tous les mémoires et moi aussi, elle va sûrement voir que dans chacune des régions du Québec, bon, venez nous donner les chiffres puis on va voir que c'est loin d'être 27 % dans la plupart des régions du Québec. Là où le chiffre a monté, on se le dit, c'est là où la structure des CRE est faite non seulement avec des maires, mais avec aussi des conseillères. Et c'est ça qui est venu monter parce qu'il y a certaines régions que vous connaissez bien qui ont leur structure à partir des conseillères et non seulement des maires parce qu'il y avait juste un maire. Ça fait qu'on ne pouvait pas aller plus loin. Bon. Donc, c'est sûr que c'est ça qui fait une vraie différence.

On s'est retrouvé aussi avec 10 sur 19 présidentes, une seule femme en Montérégie, une seule femme. Et, pour assister dans les CLD, c'est clair qu'il y a une diminution. Et, moi, j'assiste au CRE. J'y vais comme observatrice, mais je ne les manque pas. Puis on est obligé de faire de la récupération de tout ce qu'on avait gagné. Au niveau de la féminisation des textes, il faut recommencer. Les données ventilées, c'était automatique. On ne les a plus. Il faut refaire les demandes régulièrement.

Donc, oui, il y a eu un recul, et il faut se le dire. Et il faut qu'on puisse se donner les moyens de travailler. Et, là-dessus, je pense qu'il y a Égalité pour décider. Puis un fonds régional, ce serait important pour travailler; des ententes spécifiques, c'est sûr. Et, moi, je pense que d'avoir à recommencer, c'est toujours un petit peu décourageant. Il faut se le dire là. Quand on a fait des gains puis qu'il faut recommencer, c'est toujours difficile.

Je veux vous entendre sur... **Vous avez parlé, au tout début, que l'avis du Conseil du statut de la femme symétrise les problèmes entre les hommes et les femmes.** Alors donc, ça les ramène à un niveau de problématique. On en a parlé beaucoup avec le groupe précédent, les stéréotypes. Alors, moi, je veux que vous me reveniez sur ce sujet-là précisément pour qu'on réexplique à nouveau les conséquences.

Mme Paradis (Blanche): Oui. En cette fin de journée... O.K. Alors... oui. Merci. Bon. Au niveau de la symétrisation, c'est toujours... Quand on parle de condition féminine actuellement ou quand on parle d'inégalité des femmes, le discours qui nous revient, O.K., c'est: Oui, mais il y a du décrochage scolaire. Oui, mais il y a du suicide chez les hommes. Comme si le fait de parler de condition féminine, ça nous amenait dans une dimension où le problème, c'est les difficultés que rencontrent les hommes.

Tout à l'heure, j'entendais monsieur qui présentait... C'était très intéressant, ce qu'il présentait sur les conditions de vie des hommes, les difficultés que les hommes rencontraient, etc. Mais je suis toujours étonnée de me rendre compte tout d'un coup qu'on amène la dimension des difficultés que rencontrent les hommes à un problème de discrimination systémique. Et c'est le glissement qui est possible dans les discussions qui sont là et c'est celui que l'on entend de façon régulière.

Prenons la question du racisme, par exemple. C'est une discrimination systémique, le racisme, O.K.? Quand on soulève la question que rencontrent les personnes noires, par exemple, est-ce que, du même coup, on soulève les problèmes que vivent les Blancs en disant qu'ils vivent de la discrimination sur la base de leur race? Alors, je trouve que cette question-là, la discrimination systémique, c'est une discrimination qui est... La discrimination systémique que vivent les femmes, elle est basée sur leur sexe et elle est... Et que ça ne signifie pas pour autant que les hommes ne vivent pas des difficultés majeures et importantes. Ça ne signifie pas pour autant que les hommes n'ont pas à... que l'État n'a pas à résoudre, à travailler à résoudre ces difficultés-là.

Mais c'est l'analyse que l'on fait de cette difficulté-là, l'analyse avec laquelle on le fait. Et, quand on parle de symétrisation, c'est quand il se produit un glissement et que l'on fait l'affirmation que les difficultés rencontrées par les hommes ont la même source que les difficultés rencontrées par les femmes. Si ce n'est pas ce que l'on dit, c'est souvent la tendance qui semble se dégager. Si ce n'est pas ça, tant mieux. On parle le même langage. Mais souvent, on croit parler le même langage et quand arrive la question de mettre d'avant des plans d'action, woups, tout d'un coup, on en arrive plus du tout aux mêmes conclusions. Ça signifie souvent qu'on ne part pas justement du même angle pour analyser les problèmes.

Alors, mais moi, je veux bien donner le bénéfice du doute sur cette question-là, mais ce qu'on dit, c'est: Faisons attention. Ce risque de glissement, il est vrai, il est réel et c'est une question d'analyse. Après ça, on arrivera avec des possibilités.

Puis c'est faux de prétendre que le mouvement des femmes et les groupes de femmes refusent la collaboration des hommes ou refusent de travailler en collaboration avec les hommes. On l'a fait depuis des années, puis ce n'est pas le fait que l'on soit organisées dans nos propres groupes de femmes qui fait... qui signifie qu'on ne veut pas travailler en collaboration avec les hommes, au contraire. On le fait beaucoup. Et en région, on est constamment... dès qu'on sort de nos locaux, de nos... on est en interaction avec des hommes sur une foule d'instances. Et on le fait de façon régulière. Alors, voilà.

MmePauline Marois: Bien, moi, je trouve que vous avez un excellent mémoire, il est très clair, très précis, touche des questions vraiment qui nous interpellent au quotidien dans les régions, sur le terrain, un peu partout.

Quand je lis en collant ensemble quelques-unes de vos recommandations, je lis ceci: «Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois s'engage clairement en faveur de l'élimination de la discrimination. Le réseau souhaite que le gouvernement reconnaisse les groupes de femmes autonomes et leurs regroupements comme des partenaires à part entière, que le gouvernement maintienne la notion d'égalité, mette en place une politique globale. – je continue, là – Le réseau souhaite que le gouvernement québécois établisse des politiques ministérielles, des mesures d'égalité mordantes. Le réseau souhaite que le gouvernement québécois signifie clairement.»

Dans le langage que je lis ici, j'ai l'impression que vous avez des inquiétudes sérieuses à cet égard-là pour utiliser un langage aussi déterminé, si on veut. Qu'est-ce qui vous apparaît devoir être fait pour répondre à vos attentes à cet égard-là et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté tant au politique et aux actions et aux orientations gouvernementales.

Mme Ducharme (Francyne): Ce que moi, j'aimerais dire à ce sujet-là, c'est que quand on travaille en région, c'est le fun d'avoir des outils pour s'appuyer dans notre action. Et vous savez, quand on rencontre les maires – bien, on rencontre beaucoup des maires de ce temps-ci – les conseillers municipaux, quand on rencontre nos partenaires des différents ministères, c'est le fun d'arriver puis de leur dire: Le gouvernement, là, vous a demandé, a écrit, vous demande, a des ententes claires par rapport à vous. Et ça, ça nous permet, nous, de négocier et de travailler avec les gens. Ça, pour nous, c'est en première prémisses. Et je reviens à la cinquième orientation, parce que moi, j'ai travaillé beaucoup avec elle, c'est ce qui nous a permis d'avoir une entente de collaboration. Parce qu'on doit s'appuyer là-dessus, il faut dire: Regarde, là, vous avez des ententes, à un moment donné, le gouvernement avait fait paraître des guides au niveau des CLD, des CRCD. Donc, nous, c'est important, parce qu'on arrivait avec les guides, on s'asseyait avec eux: Regardez ce que vous avez à faire. Maintenant, on va vous aider, puis on va travailler ensemble. Puis c'est comme ça qu'on est arrivés avec l'entente de collaboration, puis c'est comme ça qu'on va arriver à une politique. Et je pense que ce même travail s'est fait partout en région.

Donc, nous, ce qu'on veut, c'est avoir des attentes claires concernant les régions. Et d'avoir aussi une obligation de résultat. Parce que c'est bien beau de lancer quelque chose puis d'attendre la bonne volonté des gens en place. Il y a toutes sortes de choses qui se passent, il y a toutes sortes de situations, il y a toutes sortes de points qui font en sorte que la bonne volonté ne suffit pas. Alors, c'est pour ça que nous, notre travail en région, quand on arrive avec des attentes claires, c'est vraiment un outil important sur lequel on peut se baser puis dire: Regardez, c'est ça que vous faites, c'est ça que vous avez à faire. Regarde, nous, on va s'asseoir avec vous autres puis on va travailler là-dessus, et c'est un peu ça qu'on s'attend, avec des obligations.

Mme Marois: Et actuellement, vous n'avez pas le sentiment que c'est à l'ordre du jour, que ces outils-là existent.

Mme Ducharme (Francyne): Tantôt, on parlait de la santé, on a l'impression, c'est laissé à la bonne volonté des agences régionales. Alors, il y a des régions chanceuses que ça fait partie de leur plan d'action régional, il y en d'autres pas. La même évidence pour les CRES. Moi, je fais partie d'une région chanceuse qui ont décidé de poursuivre le travail qu'on avait amorcé ensemble, mais ça reste toujours sur la bonne volonté. Et souvent,

même quand il y a des obligations, l'autre chose, c'est, les gens, ils disent: Oui, c'est bien beau, on a ça, mais comment maintenant, en région, il va être travaillé? Alors, quand il y a des attentes aussi par rapport à ça, ça aide.

Mme Marois: Est-ce que, dans cette perspective-là, les recommandations que vous faites sur le maintien de certains outils institutionnels, le conseil, le secrétariat, la nomination d'une ministre en titre à la Condition féminine vous apparaissent des signaux qui vont dans le sens de l'expression d'une volonté politique?

Mme Ducharme (Francyne): Tout à fait, parce que le rôle du Conseil du statut de la femme, dans les régions, est primordial. Nous, d'ailleurs, on n'en avait pas puis on a négocié pendant deux ans pour en avoir, pour avoir une ressource chez nous. Donc, c'est important parce que c'est celle qui va défendre la condition de vie des femmes et le principe de l'égalité avec les autres structures régionales. Donc, elle est présente à l'accord et elle amène ce point de vue là. Elle permet aussi, comme on le disait tantôt, de nous identifier les problématiques, de nous donner des recherches et tout ça.

Le secrétariat reste important aussi parce que ça permet de lancer un message clair dans l'appareil gouvernemental, et même dans l'appareil régional, que, oui, l'approche transversales est importante et que, oui, on va travailler ensemble pour qu'il y ait vraiment des objectifs atteints.

Et finalement, avoir une ministre, bien ça lance un langage clair. L'égalité, on en fait une chose importante dans notre gouvernement et, à ce titre-là, on nomme une ministre pour le faire.

Mme Marois: Je me permets de raconter une petite anecdote, M. le Président. Lorsque j'ai occupé la fonction de ministre d'État à la Condition féminine, M. le premier ministre, qui était René Lévesque à l'époque, avait décidé de remanier son Comité de priorités et avait exclu du Comité des priorités la ministre de la Condition féminine. Alors là, il y en avait une, elle était en titre mais elle n'était pas au Comité de priorités. Alors, la bataille avait consisté à demander la réintégration de la ministre à la Condition féminine au Comité de priorités, ce qui est arrivé un peu plus tard. Bon.

Je reviens sur une question plus globale, enfin, mais qui rejoint ce qu'on vient de débattre. Bon. Vous dites: **Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement mette en place une politique globale et un plan d'action en matière d'égalité des femmes – bon, etc. Est-ce que, cette politique globale, elle pourrait inclure tout ce que vous souhaitez, par exemple en termes d'obligation de résultats, la politique de la santé, la politique de reconnaissance des groupes autonomes, une politique de reconnaissance ou d'obligation contractuelle dans les CRES? Est-ce que vous imaginez une politique d'ensemble qui regrouperait tout ça ou vous imaginez plutôt une approche sectorielle par chacun des ministères?**

Mme Ducharme (Francyne): Bien, on dit habituellement que les femmes ont une vision globale. Donc, dans le sens de cette vision globale là, ce serait peut-être l'idéal effectivement. Il y aurait... pour chacun, ce serait un élément avec lequel on pourrait travailler en région qui serait le même pour tous, là.

Mme Marois: Et **comment souhaiteriez-vous être associées à la définition de cela?**

Mme Ducharme (Francyne): Tantôt, nous, on parlait d'une commission itinérante...

Mme Marois: Oui. Je voyais ça.

Mme Ducharme (Francyne): ...donc ça pourrait être un moyen. **Quand le gouvernement va mettre en place sa politique, on aimerait être consultées aussi de différentes façons.** Tout ça, alors ça pourrait être de cette façon-là. **Et peut-être, je ne sais pas, des comités de travail qui pourraient aider dans la mise en place, la mise en oeuvre de cette politique-là.**

Mme Caron: Je tenais absolument à dire qu'effectivement les antennes régionales du Conseil du statut de la femme ont permis de définir le portrait de chacune des régions du Québec, et cette base-là, il y avait des recommandations à différents ministères, à différentes directions régionales, pour arriver à des objectifs. Mais il faut, je pense, se donner une poignée pour que ces recommandations-là, bien il y a quelqu'un qui soit chargé de pouvoir les mettre en application, parce que c'est un travail extraordinaire qui a été merveilleusement fait, mais il faut qu'on puisse pouvoir le mettre en action.

Oui. Moi, je voulais rappeler aussi **que vous avez effectivement demandé à être consultées nouveau parce que nous sommes consultés sur l'avis du Conseil du statut de la femme, il va avoir des décisions qui vont être prises par la suite, donc vous tenez effectivement à être entendues.** Alors, il faut le rappeler, ce message-là. Et je vous remercie infiniment pour tout le travail que vous faites dans toutes les régions du Québec. C'est un travail qui n'est pas facile, chaque région a ses caractéristiques, mais vous arrivez à avoir une base commune, et ça, c'est extraordinaire. Merci beaucoup.